

Conférence de presse du Groupe socialiste
par Gaëtan GORCE, député de la Nièvre

Budget Travail / Emploi 2004

***Monsieur Fillon vient d'inventer le budget boomerang :
au lieu d'aider à créer de l'emploi, il contribue à en détruire.***

Dans un contexte marqué par la panne de la croissance et la hausse continue du chômage (+ 1% courant septembre pour atteindre 9,7 % de la population active, + 6,9 % sur un an), on pouvait attendre du Gouvernement qu'il présente un budget volontariste et actif de l'emploi. Pour la seconde année consécutive, **il n'en est rien :**

- ✓ **Un constat consternant : ce budget n'a pas la tête de l'emploi !**
- ✓ **Un paradoxe aberrant : ce budget joue en réalité contre l'emploi.**

Un constat consternant : Ce budget n'a pas la tête de l'emploi

"L'effort en faveur de l'emploi augmente" (le Ministre du Travail). **C'est malheureusement faux !**

Examiner le budget de l'emploi, c'est un peu regarder le "*portrait de Dorian Gray*" : lisse en apparence, ce budget est en réalité profondément marqué par les erreurs répétées par le Gouvernement depuis 18 mois.

Quel est le vrai visage de ce budget ?

- **Une calvitie précoce provoquée par une chute abondante de crédits** (*fiche n° 1*)
- **Des yeux cernés par la montée du chômage** (*fiche n° 2*)
- **La dent dure à l'égard des chômeurs et des publics en difficulté** (*fiche n° 3*)
- **Le faux nez de l'aide aux emplois marchands** (*fiche n° 4*)
- **Un menton fuyant caractéristique d'un manque de volonté politique** (*fiche n° 5*)

1

Une calvitie précoce provoquée par une chute abondante de crédits

Le budget de l'emploi perd ses crédits et baisse à nouveau en 2004 alors que le chômage augmente :

- 6 % en 2003 (*)

- 3 % en 2004 (*)

(*) à structure constante (Cf. tableau ci-dessous)

Budget Travail LFI	2003	2004	
• Budget travail <u>hors exonération de cotisations sociales</u> (bas salaires et RTT)	15,7	15,2	- 3% - 3%
• Exo. Fillon + Robien + Aubry I	-	17,1	
LESS			
Charges FOREC Exo. bas salaires et RTT (Juppé, Robien, Aubry I, Aubry II, Fillon)	16,5	-	
Total	32,2	32,3	+ 3,4%

La légère augmentation revendiquée par le Ministre n'est en effet liée qu'au transfert du budget du FOREC au budget « *Emploi* » des allègements de cotisations sociales versées aux entreprises.

Il n'est par conséquent pas étonnant que le budget de l'emploi pèse peu puisqu'il est constitué pour plus de moitié d'allègements (17,1 milliards d'euros sur un total de 32 milliards d'euros) (cf tableau ci-dessous).

	Comptes du FOREC		Budget Travail
	2002	2003*	2004**
<u>Exonérations Bas salaires et RTT</u>	12,8	14,1	15,8 (+12%)
Réduction « Fillon » (à compter du 1 ^{er} juillet 2003, loi du 17 janvier 2003)	-	(7,1)	(15,8)
Ristourne « Juppé »	(4,6)	(2)	-
Allègement 35 h et majorations «Aubry II», (loi du 19 janvier 2000)	(8,2)	(5)	-
Aide incitative aux 35 h « Aubry I », (loi du 13 juin 1998)	2,2	2	0,9
Exonérations de cotisations « de Robien » (loi du 11 JUIN 1996)	0,5	0,4	0,4
Charges	15,5	16,5	17,1

Chiffres en milliard d'euros

* 2003 = chiffres prévisionnels rapport Carrez du PLFI 2004 sur les charges du Forec pour 2003
 ** 2004 = chiffres « bleu » du travail I FI 2004 chapitre 44-77

Contre toute logique,

2

Des yeux cernés par la montée du chômage

La situation de l'emploi ne cesse en effet de se dégrader, à tel point que la barre des 10 % de chômeurs pourrait être atteinte d'ici la fin de l'année.

25.300 chômeurs de plus en septembre.

160.000 chômeurs « *Fillon* » de plus en un an, (+ 6,9 %).

+ 8,2 % pour les jeunes de moins de 25 ans et + 8 % pour les chômeurs de plus d'un an.

Les évolutions nationales :

Les créations nettes d'emplois :

Source : La lettre de l'assurance chômage, octobre 2003, n°36

Evolution	1999	2000	2001	2002	2003
De l'emploi total	530.000	609.000	240.000	125.000	-90.000
Du chômage	-150.000	-405.000	+37.000	+137.000	+180.000

Les évolutions globales du chômage:

Source : Premières synthèses, DARES-ANPE, février 2003, n°06.3 et octobre 2003, n°41.1

	31.12.2001	31.12.2002	Variation	30.09.2003	Variation sur 1 an
<i>DEFM 1</i>	2 201,0	2 306,8	+4.8%	2 435,7	+6.9%
<i>DEFM 1+6</i>	2 608,1	2 701,0	+3.6%	2 854,7	+6.6%
<i>Chômeurs BIT</i>	2 361,0	2 450,0	+3.8%	2 639,0	+6.6%
<i>Taux de chômage</i>	8.8%	9.1%	+0.3	9.7	+0.6

Les évolutions par catégorie de demandeurs d'emplois :

Source : Premières synthèses, DARES-ANPE, février 2003, n°06.3 et novembre 2003, n°45.3

CVS en milliers	Variation 31.12.02/31.12.01		En % des DEFM 1 (au 30.09.2003)

3

La dent dure à l'égard des chômeurs et des publics en difficulté

- Plutôt que de renforcer la protection des chômeurs, ce budget accroît les logiques d'exclusion. **La réforme de l'ASS va exclure entre 130.000 et 150.000 personnes** de la couverture chômage pour renvoyer une partie d'entre eux sur le RMI et à la responsabilité financière des départements. Cette décision cynique devrait produire une économie à terme pour le budget de l'Etat de l'ordre de 800 millions d'euros (Cf. tableau 1 page 6)
- Plutôt que de venir en soutien aux chômeurs les plus en difficulté, ce budget réduit les moyens attribués aux publics prioritaires (Cf. tableau2 page 7) :

Les crédits globaux inscrits à ce titre (agrégat 3 du "bleu") **baissent de 11,6 %** et sont ramenés de 6,3 milliards d'euros à 5,6 milliards d'euros.

La réduction des programmes en faveur des chômeurs de longue durée se poursuit : en dépit de la progression du chômage et notamment de la remontée du chômage de longue durée (+ 8,2 % en un an), **le programme en faveur des chômeurs de longue durée subit une réduction globale de – 39,5 %.**

Cela concerne aussi bien les crédits destinés au fonctionnement de ce programme qu'à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle bénéficiant des stages SIFE (stage d'insertion et de formation à l'emploi) ou SAE (stage d'accès à l'entreprise), qui chutent de 128.000 stages pour 2003 à 65.000 stages pour 2004 soit quasiment une division par deux !

Le programme TRACE est menacé : La dotation de 11,7 millions d'euros pour le programme TRACE est inchangée pour 2004, alors qu'elle avait été réduite de – 36 % dans le cadre de la LFI pour 2003.

Par ailleurs, la dotation pour les bourses d'accès à l'emploi est réduite de – 20,8 millions d'euros et ne représente plus que 4,3 millions d'euros.

Ce sont les plus faibles qui sont les premières victimes des coupes budgétaires comme ils sont les premières victimes du chômage

Tableau n° 1

Des économies budgétaires sur les chômeurs de longue durée à l'ASS

La dotation du fonds national de chômage est augmentée de 118,5 millions ₣ soit + 9 % et s'établit à 1.457,5 millions ₣ pour 2004, en raison de la progression des futures nouvelles entrées dans l'allocation spécifique de solidarité évaluée à + 180 000 personnes supplémentaires, suite à la réduction de l'indemnisation des chômeurs par l'assurance chômage Unedic.

Actuellement le nombre de bénéficiaires de l'ASS est estimé à près de 400 000. L'ASS est une allocation journalière de 13,56 ₣, soit 406,80 ₣ par mois de 30 jours, versée à condition que les ressources mensuelles soient inférieures à 542,40 ₣ pour une personne seule et à 1 084,80 ₣ pour un couple et à condition d'avoir épuisé ses droits à l'assurance chômage et avoir travaillé 5 ans dans les dix dernières années. Cette allocation peut être versée sous forme différentielle.

Mais par ailleurs, la subvention de l'Etat au Fonds de solidarité liée à la réforme de l'ASS est **réduite de 170 millions d'euros !** Le « bleu » Travail pour 2004 précise que **les conditions de versement de l'ASS sont modifiées pour 2004 :**

- **limitation de la durée de versement de l'allocation** fixée à 3 ans pour le stock de bénéficiaires de l'ASS âgés de moins de 55 ans (mise en œuvre à compter du second semestre 2004) et de 2 ans pour les entrants âgés de moins de 55 ans à compter du 1^{er} janvier 2004 ;
- **suppression de l'accès à la majoration de l'ASS** à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les salariés âgés de plus de 55 ans qui serait appliquée aux nouveaux entrants uniquement (majoration journalière de 5,91 ₣, qui porte l'allocation à 584,10 euros par mois de 30 jours),
- **modification du barème de l'ASS** pour les bénéficiaires vivant en couple et entrés dans le dispositif avant le 1^{er} janvier 1997 (mise en œuvre à compter du deuxième semestre 2004).

La réforme de l'ASS devrait « **être effective au 1^{er} juillet** » 2004 selon la déclaration de Fillon lors des questions d'actualités du 21 octobre dernier à l'AN.

Par ailleurs l'AER (allocation équivalent retraite) et l'AI (allocation d'insertion) seraient maintenues dans les conditions actuellement en vigueur.

« On ne peut pas indemniser le chômage indéfiniment » a déclaré Fillon.

« D'ailleurs, les partenaires sociaux en ont décidé de même en réduisant la durée des allocations Unedic. Enfin la chaîne de solidarité n'est pas rompue puisqu'il y a le RMI. » ajoute t-il (JDD 21 09 03) ! C'est sans ambiguïté, que le Ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, n'hésite pas à confirmer que le gouvernement ne fera pas mieux que le Medef qui a pesé dans le cadre de l'accord Unedic de décembre 2002 pour durcir les règles d'indemnisation des chômeurs et que de toute manière, c'est aux départements de gérer la solidarité et non plus à l'Etat !

Tableau n° 2

Les dispositifs publics d'insertion sont sacrifiés,
seules les aides à l'emploi marchand sont privilégiées

La réduction du programme en faveur des chômeurs de longue durée se poursuit :

En dépit de la progression du chômage et notamment de la remontée du chômage de longue durée de + 8,2 % en un an qui touche plus de 724 000 chômeurs (fin août 2003), alors qu'il avait très sensiblement régressé les années précédentes, **le programme en faveur des chômeurs de longue durée continue de se réduire en peau de chagrin**. En 2004, **la dotation est réduite globalement de - 39,5 %**, dont les crédits sont destinés au fonctionnement de ce programme et à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle bénéficiant **des stages SIFE** (stage d'insertion et de formation à l'emploi) ou **SAE** (stage d'accès à l'entreprise), **qui chutent de 128 000 stages pour 2003 à 65 000 stages pour 2004**, soit quasiment une division par deux !

Les CES et CEC sont drastiquement réduits

La dotation 2004 pour les contrats emplois solidarité CES est portée à 543,8 millions ₣ avec une augmentation de + 94 %, la dotation pour 2003 n'étant que de 279,5 millions ₣. Effectivement, la dotation votée pour 2003 correspondait à la prévision de 80 000 CES ; or, en raison de la remontée persistante du chômage, Raffarin a dû s'engager, suite aux questions d'actualité du groupe socialiste au gouvernement, à réaliser l'embauche de 20 000 CES par mois durant l'année 2003. Ainsi **la prévision du nombre de CES pour 2003 a été révisée à 240 000**, mais elle **est réduite pour 2004 à 170 000 CES**, tandis que le chômage poursuit sa progression. Certes, selon Fillon « *l'emploi va repartir en 2004* », il est sûr comme Raffarin « *d'une baisse du chômage en 2004* » !

En tout état de cause, le projet de contrat unique annoncé lors de « la table ronde emploi » du 18 mars dernier qui devait remplacer, en les améliorant, les CES et CEC est ajourné, jugé trop coûteux, mais le gouvernement les a toutefois reconduits en partie pour masquer la remontée du chômage.

La dotation 2004 pour les contrats emploi consolidés CEC est réduite de 149,2 millions ₣ soit - 15 % et s'établit à 809,8 millions ₣. Le nombre de CEC prévu initialement pour 2003 était de 30 000 contrats. Ce chiffre a été ramené à 25 000 contrats et **réduit à 15 000 contrats CEC pour 2004**.

A compter de 2003, la durée du CEC a été ramenée de 60 à 36 mois. L'employeur est exonéré de charges patronales hormis les cotisations d'assurance chômage. Le taux de prise en charge par l'Etat de 80 % est supprimé dans le cadre du PLF 2004, seules les conventions à taux dégressif de 60 % la première année, 50 % la seconde année et à 40 % la troisième année seront maintenues. Les conventions de CEC devront être prioritairement mobilisées après un CES pour les personnes qui ont besoin d'un temps de réadaptation long et dans une perspective de pérennisation de l'emploi.

Quel devenir pour le programme TRACE ?

La dotation de 11,7 millions ₣ pour le programme TRACE est inchangée pour 2004, alors qu'elle avait été réduite de - 36 % dans le cadre de la LFI pour 2003. « Au 31 décembre 2002, près de 90 000 entrées nouvelles dans le programme TRACE ont été enregistrées, soit un taux de réalisation annuelle de 93 % par rapport aux objectifs fixés. 15 355 jeunes ont été effectivement suivis par les opérateurs externes sur les 20 000 places leur ayant été attribuées par la circulaire du 14 novembre 2001, relative à l'action territorialisée » indique le « bleu » Travail pour 2004, sans **aucune précision concernant l'année 2003, ni aucune prévision concernant l'année 2004 !**

Par contre, la dotation pour **les bourses d'accès à l'emploi** est réduite de - 20,8 millions d'euros et ne représente plus que 4,3 millions d'euros. **Le dispositif n'ayant pas été reconduit en 2003**, les crédits restant pour 2004 doivent permettre de prendre en charge les dépenses encore dues au titre des entrées en 2002.

Pourtant, une étude de la Dares indique qu'environ 110 000 jeunes avaient bénéficié du programme TRACE (trajet d'accès à l'emploi) fin 2002. Mais avec le retournement de la conjoncture, les chances d'occuper un emploi à la sortie du programme étaient passées de 50% à 43%, en raison de la réduction des opportunités d'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes peu ou pas qualifiés.

Le Gouvernement essaie de se défaire de cette baisse de crédits sur une prétendue réorientation de ses politiques en faveur de la création d'emplois marchands. Cet argument ne résiste pas à l'examen et constitue un mauvais alibi :

- L'opposition emploi marchand / non marchand n'a pas de sens puisque comme l'ont montré les emplois jeunes, les emplois non marchands constituent une étape et un sas vers les emplois marchands. Les réduire ou les supprimer, c'est retirer plusieurs marches à l'escalier de l'insertion.
- Les contrats jeunes sont loin de compenser en nombre (entre 80 et 100.000) la disparition des emplois jeunes (350.000, encore plus de 200.000 en stock début 2003) et ceci d'autant qu'ils exercent un impact négatif sur les contrats d'alternance (une chute prévisionnelle de 35.000 contrats en qualification pour 2003).

En réalité, si on compare les crédits consacrés aux contrats jeunes (208 millions d'euros), au CIVIS (94 millions d'euros) et au CIE (132,7 millions d'euros), soit 434,7 millions d'euros au total, à la baisse des crédits destinés aux emplois jeunes (- 1400 millions d'euros), on constate qu'il ne s'agit pas d'une simple réorientation de la politique de l'emploi vis-à-vis des jeunes, mais **d'une économie de près de 1 milliards d'euros !**

La substitution annoncée de ce type d'emploi aux emplois dits "aidés" n'est que l'habillage idéologique de réductions drastiques de crédits.

5

Un menton fuyant caractéristique
d'un manque de volonté politique

La politique de l'emploi du Gouvernement est caractérisée par :

1. l'amateurisme ou la politique du « yo-yo »

Il résulte du défaut d'anticipation, tant pour l'utilisation des CES et CEC que du CIE.

Pour les CES, l'effet « yo-yo » est particulièrement important pour l'année 2003 : les entrées programmées en CES étaient estimées à 80.000 dans la loi de finances initiale 2003, pour être réévaluées en cours d'années à 240.000. Contre toute logique les entrées budgétées vont redescendre à 170.000 à 2004.

S'agissant du CIE, l'effet « yo-yo » se manifeste par le fait que le nombre d'entrées prévues en 2003 (80.000) était inférieur au nombre des entrées enregistrées en 2001 (90.000). Il a donc fallu attendre juillet 2003 pour que le gouvernement annonce enfin une relance de ce dispositif pourtant présenté comme particulièrement efficace.

	2001	Fin 2002	Fin 2003	Fin 2004	Evolution 2004/2003
CIE	89.241	53.000	70.000	80.000	+14.2%

2. le dogmatisme ou la politique à oeillères

Il résulte d'un a priori idéologique qui confine à l'aveuglement

C'est cet a priori idéologique qui a conduit le gouvernement à réduire les moyens alloués aux CES et au CEC :

- Le nombre d'entrées programmées en CES (170.000) est inférieur de 42.5% au niveau enregistré pour l'année 2001 et de 30 % par rapport à 2003 ;
- Le nombre d'entrées prévues en CEC est drastiquement diminué : 15.000 entrées contre 47.000 en 2001 42.000 en 2002 et 25.000 en 2003.

pour l'ensemble de l'économie en 2003 (source : La lettre de l'assurance chômage, n°36, octobre 2003 : prévision de 50.000 emplois détruits dans les secteurs affiliés à l'UNEDIC).

C'est cet a priori idéologique qui a conduit Gouvernement a décider de réduire les effectifs occupés par les emplois-jeunes dès l'année 2003 alors que le dispositif du CIVIS n'était pas opérationnel, provoquant ainsi une augmentation du chômage des jeunes.

C'est cet a priori idéologique qui a conduit à ne pas prendre en compte les effets d'aubaine ou de substitution qu'entraîne le contrat jeune en entreprise (CJE) selon les premières données disponibles : paradoxalement, « *Les jeunes bénéficiaires de contrat étaient, à la veille de celui-ci, davantage en emploi salarié que les jeunes ayant obtenu un CDI l'année précédente et un tiers d'entre eux étaient dans l'entreprise qui a conclu le contrat.* » (« *Les six premiers mois de mise en œuvre des contrats jeunes en entreprise* », Premières synthèses, DARES, avril 2003, n°15.1).

	Jeunes en CJE	Jeunes de 16 à 22 ans de niveau < au BAC ayant obtenu un CDI l'année précédente
Emploi salarié*	57	40
Chômage	30	31
Scolarité	9	22
Inactivité	4	7

* y compris contrats en alternance et stages de formation professionnelle

Source : « *Les six premiers mois de mise en œuvre des contrats jeunes en entreprise* », Premières synthèses, DARES, avril 2003, n°15.1

C'est cet a priori idéologique qui a conduit le gouvernement à ignorer le fait que « *le CJE bénéficie plutôt à des jeunes plus diplômés dans la population cible* » (Source : « *Les six premiers mois de mise en œuvre des contrats jeunes en entreprise* »,

TRACE destiné aux jeunes en grande difficulté (51.000 entrées en 2001 et effectif de 75.000 fin 2001).

3. L'injustice ou les effets négatifs d'une politique à contre temps

Les effets d'une telle politique sont particulièrement nocifs, notamment pour les moins qualifiés et les chômeurs de longue durée.

Réduire les moyens alloués pour la création d'emplois dans le secteur non-marchand au moment où le chômage augmente revient à pénaliser les personnes en grande difficulté. Celles-ci ont d'autant moins de chance de trouver un emploi dans le secteur marchand que ce secteur ne crée plus d'emplois et que la sélectivité y est encore plus forte. Par conséquent les publics les plus touchés par les choix gouvernementaux sont :

- les jeunes sans qualification :

En réduisant les moyens alloués aux outils d'insertion des jeunes le Gouvernement pénalise plus particulièrement les jeunes les moins qualifiés ; en effet, ces jeunes – de niveau CAP - BEP – représentaient en 2001 55% des entrées dans les dispositifs ciblés sur les jeunes (*Source : Aide à l'emploi et à l'insertion des jeunes, Premières synthèses, DARES, février 2003, n°08.2*)

- les publics prioritaires et notamment les femmes :

La réduction des moyens alloués pour les CES et les CEC va lourdement pénaliser les publics prioritaires, et notamment les femmes, qui n'auront que de très faibles chances de trouver un emploi dans le secteur marchand dans un contexte de destruction de l'emploi :

Caractéristiques des bénéficiaires	femmes	-25 ans	+50 ans	Niveau VI, V bis et V	RMI	CLD
CES	64.3%	19%	14%	85%	36%	73.3%
CEC	62.7%	6.7%	27%	81%	28%	73.5%

- les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans :

La réduction pénalisera plus particulièrement les seniors chômeurs de longue et très longue durée alors même que l'objectif affiché est de faire remonter le taux d'activité des plus de 50 ans :

% Seniors CLD et très longue durée	1996	2001
CES	6.8%	11.8%
CEC	12.6%	21.1%

Source : « Politique publique de l'emploi : le défi des seniors, Premières synthèses, DARES, octobre 2003, n°40.2

La réduction des moyens alloués à la politique de l'emploi est d'autant plus injustifiée et inquiétante que le chômage de longue durée connaît depuis deux ans une forte progression :

CVS en milliers	Variation 31.12.02/31.12.01	
		08.03/08/02
CLD	+3.5%	+8.2%
CLD de 1 an à moins de 2 ans	+12.1%	+12.7%
CLD de 2 ans à moins de 3 ans	+0.1	+12.2%

En tout état de cause, ces personnes en difficulté n'entrent pas dans le cadre

***Au total, c'est vu de droite que le budget de l'emploi
présente son plus mauvais profil.***

Un paradoxe aberrant : Ce budget joue en réalité contre l'emploi

"*Le Gouvernement récolte ce qu'il a semé*" (Jean-Pierre RAFFARIN au Portugal). **C'est malheureusement vrai !**

Non seulement le Gouvernement nous présente un mauvais budget, mais plus grave, sa politique, y compris budgétaire, contribue à la montée du chômage !

➤ **Par ses mauvais choix économiques, le Gouvernement est responsable du décrochage de la croissance française par rapport à la moyenne européenne** (*fiche n° 6*)

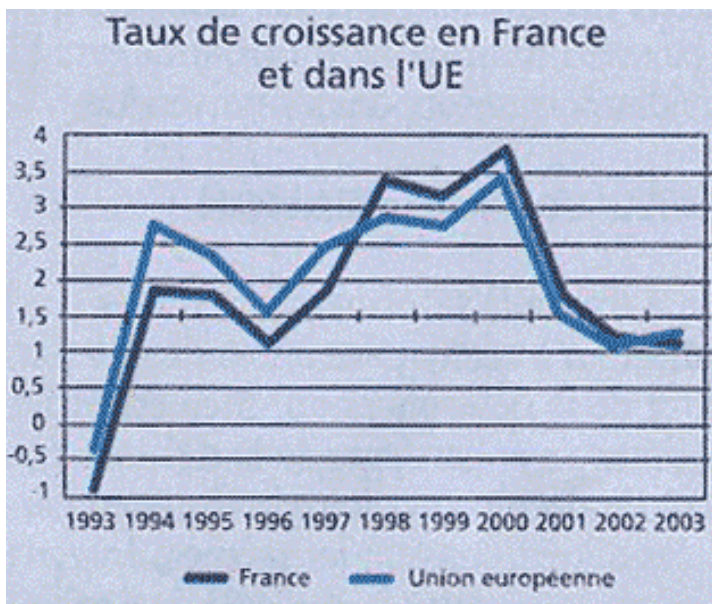
➤ **En modifiant la loi AUBRY, le Gouvernement a pris la responsabilité de stopper la dynamique de négociation et de création d'emplois liés aux 35 heures** (*fiche n° 7*)

➤ **En réduisant les moyens des politiques de l'emploi (Cf. 1^{ère} partie), le Gouvernement a réussi cet exploit de retourner le budget du travail contre l'emploi** (*fiche n° 8*)

6

Par ses mauvais choix économiques, le Gouvernement est responsable du décrochage de la croissance française par rapport à la moyenne européenne

Alors que le taux de croissance en France avait toujours été supérieur à la moyenne européenne entre 97 et 2001, cette situation s'est inversée depuis 18 mois. (Cf. tableaux ci-dessous).



Cumul sur les différentes sous-périodes correspondant aux différents gouvernements

Evolutions en %	PIB France	Emploi France	PIB zone Euro	Emploi zone euro	Productivité FR	Productivité ZE
juin 93 à juin 95	3,88	0,92	4,91	0,07	2,97	4,85
juin 95 à juin 97	2,78	0,76	4,05	1,18	2,02	2,87
juin 97 à juin 02	15,31	8,94	12,21	8,19	6,37	4,03
juin 02 à juin 03	-0,57	0,05	-0,24	-0,06	-0,62	-0,17

Source des données de base : Eurostat

Cet écart est de juin 2002 à juin 2003 défavorable pour la France à hauteur de 0,33 % de PIB ce qui correspond à un manque à gagner en terme d'emplois de

l'ordre de 50.000 (soit 0,33 % rapporté à 15 millions de salariés du privé, toute chose égale par ailleurs).

7

En modifiant la loi AUBRY, le Gouvernement a pris la responsabilité de stopper la dynamique de négociation et de création d'emplois liés aux 35 H

Le mouvement de baisse continue de la durée du travail entre 99 et 2002 a contribué à la création d'un peu plus de 350.000 emplois (Cf. rapport économique et financier pour 2003).

Depuis le vote de la loi Fillon (automne 2002) ce processus a été brutalement interrompu, alors que la RTT avait encore contribué à la création de 60.000 emplois en 2002.

Le temps de travail est ainsi passé de 35,7 heures au printemps 2002 à 35,6 heures au printemps 2003 (source DARES). En réalité le compteur est bloqué à ce niveau depuis le début 2003.

Dès lors, la RTT qui avait largement contribué à la création d'emplois sur la période 99/2002 n'aura plus aucun effet positif sur l'emploi en 2003 et en 2004.

**La baisse des moyens consacrés aux emplois aidés est responsable
de la perte de près de 60.000 emplois depuis 12 mois :**

Les choix du Gouvernement, de l'aveu même de ses propres experts, aboutissent à cette situation absurde : loin d'aider à créer de l'emploi, le budget de l'emploi contribue au contraire à en détruire. Avec les chiffres publiés par la DARES *on peut calculer que de septembre 2002 à septembre 2003, la baisse des moyens consacrés aux emplois aidés a contribué négativement à l'évolution de l'emploi pour près de 60.000 emplois, et ce processus va se poursuivre tout au long de 2003.*

**Cette destruction n'est pas compensée par la réorientation d'une partie
des aides vers les emplois dits marchands en raison d'un très fort effet
d'aubaine.**

Malgré, en effet, un coût élevé (2.700 euros les deux premières années, soit 2 fois plus que pour un CES), les 80.000 contrats jeunes enregistrés à l'automne 2003 n'ont pas contribué à la réduction du chômage. Leur impact a en effet été compensé par la baisse des autres emplois aidés (CIE, alternance) mais surtout par un très fort effet d'aubaine : 50 % des jeunes employés en contrat jeunes étaient déjà salariés ; un quart chez le même employeur, sans compter l'effet de substitution vis-à-vis des formations en alternance (Cf. *le rappel d'une baisse de 35.000 des contrats de qualification enregistrés pour 2003*).

***Le Gouvernement, par ses choix, est responsable de la totalité de
l'augmentation du chômage dans notre pays depuis un an :***

ces 160.000 chômeurs de plus sont des chômeurs Raffarin / Fillon.

CONCLUSION

Une mauvaise politique
ne peut donner que de mauvais résultats

La poursuite des orientations actuelles ne peut conduire qu'à une nouvelle dégradation de la situation de l'emploi en 2004 en raison :

- **d'un manque de clarté** : les baisses d'impôt (3% de l'IRPP) vont être entièrement absorbées par le relèvement des autres prélèvements (fiscalité locale, forfait hospitalier, tarif public, etc.).
- **d'un manque de confiance** : face à la montée du chômage, et faute d'une politique de l'emploi dynamique, les salariés préfèrent constituer une épargne de précaution qui atteint des sommets, anticipant les menaces sur leur emploi ou un nouveau relèvement des prélèvements lié à la dégradation de la situation budgétaire et sociale.
- **d'un manque de cohérence** : les contradictions qui paralysent la politique de l'emploi du Gouvernement feront à nouveau sentir leurs effets négatifs en 2004. La baisse des moyens consacrés à la politique de l'emploi va contribuer d'après l'OFCE à la destruction de 60.000 emplois en 2004.